



Aides sociales et allocations

En fonction de leur âge, de leur situation de famille et de leurs ressources, les jeunes âgés de plus de 18 ans peuvent bénéficier, au même titre que n'importe quel adulte, des aides et prestations délivrées par le Centre communal d'action sociale et la Caisse d'allocation familiale, en dehors du RMI qui n'est versé qu'à partir de 25 ans (à l'exception des mères célibataires, enceintes ou avec un enfant à charge au chômage).

Pour plus de renseignement, consultez la rubrique Action sociale ou contactez le Centre communal d'action sociale et la Caisse d'allocations familiales.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

- Hôtel de ville de Bobigny
31, avenue du Président Salvador Allende
93001 Bobigny
1er étage

ou mairies annexes

- Quartiers Auguste Delaune / Édouard Vaillant
Mairie annexe Émile Aillaud
60, avenue Édouard Vaillant
- Quartier Pont-de-Pierre
Mairie annexe Jean Racine
8, rue Jean Racine
- Quartiers Étoile / Jean Grémillon
Mairie annexe Joseph Epstein
Place Joseph Epstein

Caisse d'allocations familiales (Caf)

- Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis
52, rue de la République
93024 Bobigny
Tél. 0 810 25 93 10
www.93.caf.fr



31, av. du Président Salvador Allende
BP 80004 - 93001 Bobigny Cedex

☎ 01 41 60 93 93